Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201040-20261013-2026_010_013-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 13, Votants : 13.
Date de convocation et d'affichage : 8 septembre 2026
Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Enrico FARINELLA, Romane FARAMIN, Sarah COQUIN, Coralie TRAVERS, Samuel GUENOLE, Djeya LESTREHAN, Kévin BATAILLE, Christelle AUBERT, Marc MARCEAU, Lydie RENAULT-GIRARD, Mihaela GUILLOT,
Formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé : Christophe PERRUCHI-CHABBERT, Erwan GENSSE.
A été élue secrétaire de séance : Romane FARAMIN.

Séance du mardi 13 octobre 2026 – 2026/010-013
Objet : **Dinan agglomération - saison culturelle 2026-2027**

M. le Maire rappelle que la nouvelle saison culturelle est lancée. Il indique que, comme les années précédentes, des places de spectacle seront achetées et offertes aux habitants intéressés qui se seront inscrits en mairie ; deux élus pourront accompagner sur chaque spectacle.
Il passe la parole à Romane FARAMIN, adjointe, qui présente les trois spectacles choisis :

- Robinson Khoury (concert jazz), le 5 février à l'Embarcadère (Plélan-le-Petit),
- Annette (théâtre), le 9 mars aux Jacobins (Dinan),
- Monarques, le jeudi 20 ou le vendredi 21 mai aux Jacobins (Dinan),

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité (13 voix pour) décide de :

- **Approuver** le choix des trois spectacles,
- **Demander** une facture à Dinan Agglomération pour le règlement des places, étant précisé qu'il y aura 8 places habitants et 3 places élus par spectacle.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour expédition conforme, certifié exécutoire

La secrétaire de séance
Romane FARAMIN

Le Maire
Jérémy DAUPHIN